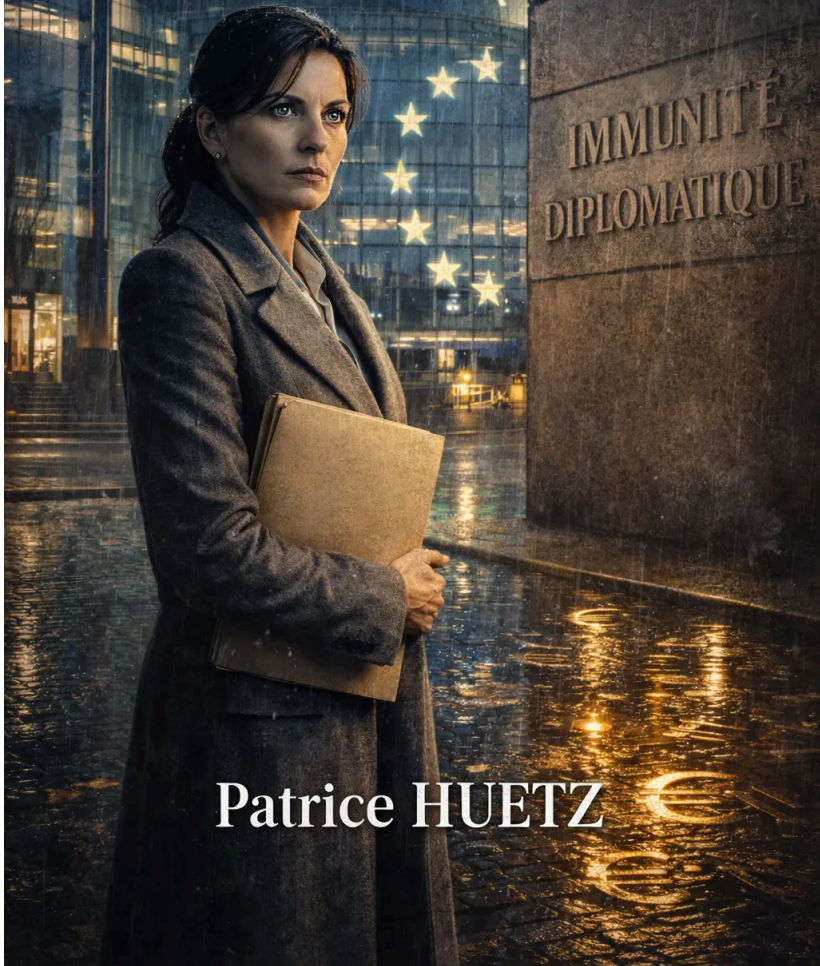


LES JUGES DE L'OMBRE

TOME 2

LA COUR DES COMPTES



Patrice HUETZ

Les Juges de l'Ombre — La Cour des Comptes

Patrice Huetz

patrice-huetz.fr

© Patrice Huetz

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle,
est interdite sans autorisation écrite de l'auteur.

patrice-huetz.fr · contact@patrice-huetz.fr

CHAPITRE 1

L'Héritage de Marchand II

Paris, cabinet 314 — Lundi 14 janvier 2002

Mathilde Vernet avait trente-deux ans et sept ans d'instruction derrière elle. Sept ans qui lui avaient laissé les cheveux légèrement raccourcis par habitude — pas de temps pour les entretenir —, une assurance dans la démarche qui n'avait rien à voir avec l'arrogance mais avec la connaissance de ses propres capacités, et une réputation dans les couloirs du TGI de Paris qu'on résumait d'ordinaire en deux mots contradictoires : *dangereuse et irréprochable*.

Dangereuse pour ceux qui avaient quelque chose à cacher. Irréprochable dans sa procédure.

Le cabinet 314 avait changé peu. Même bureau en chêne massif, même armoire métallique, même fenêtre sur la cour intérieure où les pigeons nichaient entre les gargouilles sans que personne ne songe à les en déloger. Ce qui avait changé : le tableau de liège était plus grand — deux panneaux maintenant, côte à côte, couverts d'une cartographie complexe de noms, de dates et de fils de couleur qui formaient ce que Mathilde appelait son « atlas judiciaire ». L'armoire métallique débordait — elle en avait obtenu une seconde, plus petite, glissée contre le mur du fond. Et Isabelle Chauvet, cinquante-deux ans, avait des lunettes à montures plus épaisses et une

façon de porter les dossiers verticaux contre sa poitrine qui n'avait pas varié d'un millimètre.

Sept ans. Le dossier des lycées lui avait pris la moitié de ces années — quatre ans d'instruction acharnée, de commissions rogatoires internationales, de murs de silence percés un par un. Et le résultat : des condamnations partielles, les exécutants jugés mais pas les donneurs d'ordre, une mise en examen historique qui avait fait la une du Monde pendant trois jours avant que l'actualité l'ensevelisse. Victoire amère, mais victoire tout de même. La mécanique du financement occulte avait été documentée, exposée, inscrite dans le droit. Personne ne pourrait plus dire *je ne savais pas*.

Mais le matin du 14 janvier, assise dans le cabinet 314 avec le dernier café qu'Isabelle avait préparé dans la petite cafetière italienne posée sur l'armoire — une cafetière Bialetti que la greffière avait apportée en 1998 en disant *le café de la machine du couloir est une insulte à l'instruction* —, Mathilde sentait cette impatience familière. Trois dossiers en cours, tous importants, aucun qui ne la tirait de sa chaise le matin avec l'urgence d'un fil à tirer. Elle était devenue, sans le vouloir, une juge d'instruction confirmée. Pas encore une légende — mais une magistrate dont le parquet reconnaissait la compétence en matière financière, et dont certains avocats prononçaient le nom avec une prudence qui valait tous les compliments.

C'est dans ce contexte que le dossier arriva.

Il arriva par la voie classique — un huissier du tribunal, une chemise cartonnée beige, le tampon du parquet en haut à droite. Isabelle le réceptionna à neuf heures quinze, le posa sur le bureau de Mathilde avec ce geste précis qu'elle avait — le dossier toujours aligné au bord du bureau, jamais en travers — et dit simplement : « Nouveau. Saisine directe. »

D/02/0012. Informations judiciaires relatives à des irrégularités dans l'attribution de marchés publics d'infrastructure routière, ministère de l'Équipement, exercices 1997-2001.

Mathilde lut la page de garde. Relut. Quelque chose dans la formulation — *marchés publics d'infrastructure routière* — avait la familiarité d'un accent reconnu dans une langue qu'on croyait avoir oubliée. Les marchés publics. Les structures d'attribution. Ce vocabulaire technique qu'elle connaissait maintenant comme un chirurgien connaît l'anatomie.

La lettre de saisine venait du parquet — pas d'une dénonciation externe, pas d'un lanceur d'alerte, pas d'un rapport de la Cour des comptes. Du parquet directement, sous la signature du nouveau procureur général de Paris, nommé six mois plus tôt. Un réquisitoire introductif en bonne et due forme, les faits qualifiés de « corruption passive, prise illégale d'intérêts, favoritisme dans l'attribution de marchés publics ». Qualifications lourdes. Le genre de termes que le parquet n'emploie pas à la légère.

Bernard Latour avait pris sa retraite en décembre 2000 — une retraite dont la presse judiciaire avait dit qu'elle était « volontaire » avec des guillemets prudents. Son successeur s'appelait Henri Moret — soixante ans, ancien substitut général à la cour d'appel de Lyon, réputé plus neutre, moins politique, un juriste pur qui citait Montesquieu dans ses réquisitions et que les chroniqueurs du palais décrivaient comme « un homme de dossier ». Mathilde l'avait croisé deux fois dans les couloirs du palais. Grand, sec, le regard d'un professeur de latin qui aurait choisi le droit par gravité plutôt que par passion.

Elle lut le dossier de saisine en entier — dix-huit pages, annexes comprises. Les irrégularités signalées : deux marchés autoroutiers — l'A88 en Normandie, tronçon Sées-Falaise, et l'A89 en Auvergne, liaison Clermont-Ferrand/Brive — dont les attributions présentaient des anomalies similaires à ce qu'elle avait documenté dans le dossier des lycées sept ans auparavant. Mêmes structures d'interposition. Mêmes associations intermédiaires servant de caisses de transit entre les adjudicataires officiels et des entités écrans au Luxembourg. Les montants, en revanche, n'avaient rien à voir : là où les lycées portaient

sur quatre cents millions de francs, les autoroutes concernaient des enveloppes de plus de deux milliards d'euros. Le passage au nouveau siècle et à la nouvelle monnaie n'avait pas fait baisser les ambitions.

Même méthode, autre terrain. Et des chiffres dix fois plus gros.

Isabelle, en lisant par-dessus son épaule — habitude prise depuis des années, jamais remise en question par Mathilde, qui considérait que la greffière avait autant besoin de comprendre un dossier qu'elle-même —, dit : « Ils vous confient ça parce que vous avez déjà le mode d'emploi. »

Mathilde posa le réquisitoire, se cala contre le dossier de sa chaise. Le cuir craqua. « Peut-être. »

C'était la réponse logique. Elle connaissait les montages luxembourgeois, les structures jersaises, les mécaniques des associations-écrans. Un autre juge mettrait deux ans à comprendre le langage. Elle le parlait couramment. Elle savait déchiffrer les cascades de sociétés offshore comme d'autres lisent un organigramme, identifier les flux de rétrocommissions dans un bilan comptable comme on repère une fausse note dans une partition.

Mais la logique ne suffisait pas. *Pourquoi ce dossier maintenant ? Pourquoi ce parquet ?*

Le ministère de l'Équipement en 1997-2001 était celui d'Alain Roux. Mathilde connaissait le nom — tout le monde connaissait le nom. Roux était toujours ministre — Équipement puis Transports sous Chirac, un des piliers de la majorité chiraquienne, un homme dont la longévité au gouvernement tenait moins à sa compétence qu'à l'épaisseur de ses réseaux. Il avait un pouvoir considérable sur les marchés publics d'infrastructure — autoroutes, ponts, ports, gares TGV. Des milliards d'euros de commande publique qui passaient par ses services chaque année. Un homme influent, protégé, avec des ramifications dans toutes les administrations de l'État et une réputation de « bâtisseur » que les médias répétaient sans ironie.

Que cherche-t-on vraiment dans ce dossier ?

La question n'était pas paranoïaque. C'était la question que sept ans d'instruction lui avaient appris à poser. Un dossier ne tombe jamais sur le bureau d'un juge par accident. Quelqu'un décide. Et ce quelqu'un a des raisons. Ces raisons peuvent être légitimes — confier l'affaire au magistrat le plus compétent. Elles peuvent aussi être tactiques — confier l'affaire au magistrat le plus orientable, ou au contraire le plus prévisible. Mathilde ne savait pas encore dans quelle catégorie elle tombait.

Isabelle apporta les deux cafés — le sien avec un demi-sucre, celui de Mathilde noir — et s'assit sur la chaise des visiteurs. Elle s'y asseyait rarement. Quand elle s'asseyait, c'est qu'elle avait quelque chose à dire.

« Vous avez l'air de chercher quelque chose que vous n'avez pas encore, » dit-elle.

C'était une de ses qualités particulières — cette faculté de nommer ce que Mathilde ne formulait pas encore. En sept ans de travail commun, Isabelle avait développé une compréhension presque physiologique des humeurs de sa juge. Elle savait distinguer le silence de la concentration — Mathilde penchée sur un document, le stylo Montblanc entre les doigts — du silence de l'inquiétude, celui-ci, où Mathilde fixait un point au-delà du dossier, les mains à plat sur le bureau, le regard intérieur.

« Je cherche pourquoi ce dossier est arrivé ici. »

Isabelle hochait la tête lentement. « Ça n'arrive jamais par hasard. »

« Non. »

Elle but une gorgée. Le café était bon — meilleur que celui du premier jour, quand elles ne se connaissaient pas encore et que les tasses étaient de la machine. Isabelle dit, avec cette prudence que Mathilde avait appris à décoder comme le préambule d'une intuition forte :

« Alors la question c'est : qui voulait que vous l'ayez ? Et pourquoi eux plutôt qu'un autre juge ? Il y a Fournier, au 320, qui a fait les marchés de Toulouse. Il y a Delamare, au 308, qui instruit le dossier EDF. Ils auraient pu. »

« Ils auraient pu, » confirma Mathilde.

« Mais c'est vous. »

« C'est moi. »

Isabelle reposa sa tasse sur le bord du bureau — toujours sur le même rond de liège qu'elle avait apporté le jour de l'arrivée de la Bialetti. « La dernière fois qu'on vous a choisi spécifiquement pour un dossier, c'était pour les lycées. Et le juge Marchand était content de s'en débarrasser. » Un temps. « Demandez-vous qui est content de vous confier celui-là. »

Mathilde but son café. *Exactement.*

Elle passa la matinée à lire le dossier de saisine en détail — les dix-huit pages du réquisitoire, les cinq annexes comptables, les deux notes de signalement qui avaient fondé l'ouverture de l'information. Elle annota. Elle souligna. Elle marqua les contradictions d'un trait rouge et les zones d'ombre d'un point d'interrogation bleu, méthode qu'elle avait perfectionnée au fil des années jusqu'à en faire un véritable code de couleurs que seule Isabelle savait lire.

Les irrégularités signalées pointaient vers un groupe de sous-traitants, dont une société basée à Lyon nommée Terravie Construction — SARL au capital de 500 000 euros, immatriculée au RCS de Lyon en 1996, objet social « travaux publics et génie civil ». Terravie avait été adjudicataire secondaire sur les deux marchés autoroutiers, avec des lots de terrassement et de voirie pour un montant total de 47 millions d'euros. Son gérant : un homme nommé Paul Destain, soixante ans, ancien ingénieur divisionnaire au ministère de l'Équipement — direction départementale du Rhône — converti au privé en 1995 après trente-deux ans de fonction publique.

Ce type de trajectoire — fonctionnaire reconverti, qui emporte dans sa reconversion sa connaissance des circuits d’attribution, des critères officieux, des contacts au sein des commissions d’appel d’offres — était familier. Mathilde l’avait vu dans le dossier des lycées. Les « pantoufleurs », comme on les appelait dans le jargon administratif. Des hommes qui passaient de l’autre côté du guichet avec leur carnet d’adresses intact et leur connaissance intime des failles du système. Le passage du public au privé n’était pas illégal — la loi le permettait, sous réserve de délais de carence souvent contournés. Mais il créait les conditions structurelles de la corruption.

Destain avait respecté le délai de carence. En apparence. Mathilde nota dans la marge : *Vérifier les activités de conseil de Destain entre 1995 et 1996 — la SARL date de 1996, mais quid des prestations informelles avant l’immatriculation ?*

Puis elle arriva au bas de la dernière page de signalement. Et s’arrêta.

Une note marginale de la main du procureur Moret — elle reconnaissait l’écriture, ces lettres anguleuses et serrées qu’elle avait vues sur deux courriers officiels précédents : *Destain est connu pour ses liens avec l’entourage de l’ancien ministre Blanc (prédécesseur de Roux).*

Elle relut la note. La relut une troisième fois.

L’entourage de Blanc. Philippe Blanc, ministre de l’Équipement de 1993 à 1997. Le prédécesseur politique de Roux au ministère. Un rival. Un ennemi, peut-être — les deux hommes avaient combattu pour l’investiture dans la même circonscription des Hauts-de-Seine en 1988, et Blanc avait perdu. Les rancunes politiques ont la vie longue. Plus longue, parfois, que les hommes qui les portent.

Moret avait écrit cette note au stylo rouge. Pas au bleu, pas au noir — au rouge. Comme un signal. Comme un panneau indicateur planté dans le dossier à l’attention du juge qui le recevrait. *Regardez là.*